

## État civil

Vous pouvez désormais effectuer vos demandes d'actes sur le portail [Espace citoyen-famille](#).

Vous pouvez également effectuer vos demandes par courrier postal ou directement auprès du Service des Affaires Générales.

Tout acte d'État civil sera adressé à votre domicile par courrier postal (délai d'envoi postaux de cinq à huit jours).

## Délivrance des actes de naissance

**Attention : la Ville de Montmorency ne délivre pas les actes de naissance pour les demandes de titres d'identité.**

Vous n'avez pas besoin d'acte de naissance pour faire une demande de passeport ou de carte nationale d'identité. En effet, la Ville de Montmorency est raccordée à la plateforme sécurisée **Comedec**. Ce sont les préfectures qui font, auprès de la commune, les vérifications de l'état civil nécessaires.

Si votre demande concerne un passeport étranger, veuillez le préciser dans la rubrique "autre".

### Adresse

Service des Affaires Générales  
1bis, avenue Foch  
Montmorency  
95160

Infos pratiques

### Horaires d'ouverture :

- lundi de 14h à 17h
- mardi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h
- vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h
- samedi de 8h30 à 12h

Contact

### Service des Affaires générales-État civil

1bis, avenue Foch

**Tél.** : 01 39 34 98 00 (choix 1) ou 01 39 34 95 39

**Fax** : 01 39 34 98 68

**Mail** : [etat-civil@ville-montmorency.fr](mailto:etat-civil@ville-montmorency.fr)